



N : Dangereux pour l'environnement



Xn : Nocif

**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Identification du produit	: Triclopyr 103.6 g/L acid equivalent (as Triclopyr butoxy ethyl ester) + 2.4-D 93 g/L acid equivalent (as 2,4-D ethyl hexyl ester), EC.
Nom commercial	: GENOXE
Usage	: Agriculture.
Type de produit	: Herbicide.
Identification de la société	: AGRIPHAR S.A. Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie Tel. : +32 (0)4 385 97 11 Fax : +32 (0)4 385 97 49 e-mail: info@agriphar.com http://www.agriphar.com
N° de téléphone en cas d'urgence	: Voir le centre Anti-poison.

**2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

* Phrases relatives aux dangers	: Irritant pour la peau. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Danger pour l'environnement	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mode d'exposition dominant	: Contact avec la peau. Inhalation des vapeurs.
Symptômes liés à l'utilisation	
- Inhalation	: La surexposition aux vapeurs peut provoquer des maux de tête, des nausées et une chute de tension.
* - Contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
* - Contact avec les yeux	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- Ingestion	: Faiblesse. Douleurs abdominales, nausées. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<b>2,4 D EHE</b>	: 15 à 16,2 %	1928-43-4 / ----- / 607-308-00-X	Xn N	22-43-50/53
Log P octanol / eau à 20°C	: 5.78			
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 720 à 982			
Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000			
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: > 5.39			
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: > 1.9			
CE50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l]	: > 1.91			
IC50 72h Algae [mg/l]	: 0.23			
<b>Triclopyr BEE</b>	: 14 à 16,4 %	64700-56-7 / ----- / -----	N Xn	22-43-50/53
Log P octanol / eau à 20°C	: -0.45			
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: 803			
Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000			
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: > 4.8			
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 0.31			

**AGRI PHAR S.A.**

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11

Fax : +32 (0)4 385 97 49



## GENOXE

Remplace la fiche : 22/11/2006

CA701569

www.lisam.com

## 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

CE50-48 Hrs - *Daphnia magna* [mg/l] : 2.9  
IC50 72h Algae [mg/l] : > 2.78

Nom de la substance	Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
* Solvant	: 55 à 65 %	----- / ----- / -----	Xn	65-66

## 4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Contact avec la peau : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter immédiatement un médecin.

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Classe d'inflammabilité : Non combustible.
- Moyens d'extinction
- Agents d'extinction appropriés : Petits incendies: Produit chimique sec.  
Gros incendies: Mousses à base d'alcool. Pulvérisation d'eau. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Risques spécifiques : La décomposition thermique génère : Aldéhyde. Hydrocarbure. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Halogènes. Oxydes d'azote.
- Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.
- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Stockage : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Manipulation : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

## \* Protection individuelle



- Protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
  - Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
  - Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
  - Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité.
  - Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Jaune-brun.
Odeur	: Caractéristique.
pH	: 5
Point de fusion [°C]	: < 0
* Densité	: 0.920
Viscosité à 40°C [mm <sup>2</sup> /s]	: 2.963
Tension de surface [mN/m]	: 28.4, 25°C
Solubilité dans l'eau	: Emulsion.
* Point d'éclair [°C]	: 62.5
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 242

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité et réactivité	: Stable.
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique génère : Aldéhyde. Hydrocarbure. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Halogènes. Oxydes d'azote.
Réactions dangereuses	: Réagit avec : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.
Conditions à éviter	: Chaleur. Rayons directs du soleil.

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë	
- Cutanée	: Irritant pour la peau. Non sensibilisant.
* - Oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: >2000
Admin.cutanée DL50 [mg/kg]	: >2000
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: 5.65
Sur les ingrédients	: Voir Rubrique : Informations sur les composants.

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Information relative aux effets écologiques	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 1.2
EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: 0.7

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)**

IC50 72h Algae [mg/l] : 14  
Sur les ingrédients : Voir Rubrique : Informations sur les composants.

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

\* Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information générale : S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

**\* Transport terrestre**

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4 D EHE, Triclopyr BEE), 9, III  
- No ONU : 3082  
- I.D. n° : 90  
ADR/RID : Classe : 9  
- Groupe d'emballage ADR/RID : Groupe : III  
\* - Etiquetage ADR

**\* Transport par mer**

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4 D EHE, Triclopyr BEE), 9, III  
- Code IMO-IMDG : Classe : 9  
Groupe d'emballage IMO : Groupe : III  
- IMDG-Pollution marine : Marine polluant  
\* - Etiquette(s) de danger

**\* Transport aérien**

- Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,4 D EHE, Triclopyr BEE), 9, III  
- IATA - Classe ou division : Classe : 9  
Groupe d'emballage IATA : Groupe : III  
- Instructions d'emballage : 914/NO LIMIT - 914/NO LIMIT  
\* - Etiquette(s) de danger

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- Symbole(s) : Xn: Nocif.  
N : Dangereux pour l'environnement  
\* - Phrase(s) R : R38 : Irritant pour la peau.  
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
- Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 3

Date : 17/9/2007

## GENOXE

Remplace la fiche : 22/11/2006

### CA701569

www.lisam.com

### 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.  
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Révision - Voir : \*

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**

#### AGRI PHAR S.A.

Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique-Belgie

Tel. : +32 (0)4 385 97 11

Fax : +32 (0)4 385 97 49